

LA VISITE DES RAPPORTEURS DU CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA FÉDÉRATION DES PARCS

Accompagnés de représentants de la DREAL, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du ministère de la Transition écologique, les trois rapporteurs ont passé deux jours sur le Vercors, les 9 et 10 septembre dernier, en vue de préparer leur avis sur le projet de charte 2023-2038 du Parc naturel régional du Vercors. Une étape importante du processus de révision de la charte, un programme riche et deux jours de marathon.



Photo: PNRV/Nicolas Antoine

Sur la base d'une lecture approfondie du projet de charte¹ arrêté par le comité syndical le 12 décembre 2020, ces deux journées avaient pour objet de permettre aux rapporteurs de se rendre compte *in situ* de la réalité géographique du périmètre d'étude de la future charte et de rencontrer des représentants du conseil scientifique, des associations, des socio-professionnels et des élus dont les présidents des EPCI du territoire. La visite de terrain et les multiples échanges ont donné lieu à une présentation des enjeux forts du Vercors à un horizon de 15 ans. Les rapporteurs se sont rendus à la ferme de la Grand Mèche à Lans-en-Vercors où ils ont rencontré plusieurs agriculteurs et représentants du syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage. Puis, ils ont sillonné une partie du territoire, ils ont notamment découvert la plaine d'Herbouilly et le site des grottes de Choranche. « *En sillonnant en bus les gorges de la Bourne, nos visiteurs, stupéfaits, ont pris la mesure de notre massif.* » sourit Pierre-Louis Fillet, vice-président en charge de la révision de charte. Le second jour a été consacré à une découverte du col de Rousset, de la plateforme bois énergie de Vassieux, du musée de la

Préhistoire et du site de Combe Laval. « *En cinq heures de temps, nous sommes passés des bonnets au col de Rousset aux tee-shirts aux Monts du matin.* » ajoute-t-il. « *La rencontre avec les représentants des intercommunalités – dont nous remercions la présence sans défection – a permis d'aborder la bonne articulation entre ces établissements et le Parc.* » précise Pierre-Louis Fillet. Enfin, des représentants de communes qui ne sont actuellement pas dans le Parc mais pourraient y rentrer à la faveur du renouvellement du classement du Parc naturel régional du Vercors ont expliqué leurs motivations liées à un certain nombre d'enjeux (intégration des carrières, approche paysagère des nouvelles constructions, intégration au réseau des sentiers de randonnées...). « *Lors du débriefing avant leur départ, les rapporteurs ont souligné la qualité du travail réalisé pour le document de charte aux niveaux graphique et du contenu – l'effort de clarté et de synthèse a été salué – et au niveau de la démarche qui a prévalu à la rédaction* » souligne Pierre-Louis Fillet. Le 22 novembre prochain, une délégation du Parc du Vercors sera auditionnée par l'ensemble du Conseil National de Protection de la Nature à Paris.

Puis, les rapporteurs formuleront précisément leur avis sur ce projet de charte. À la lumière des remarques et éventuelles critiques qui se feront jour, il conviendra d'en tenir compte pour finaliser l'écriture de la charte. Ensuite, lors de l'enquête publique en 2022, chaque habitant du périmètre d'étude du futur Parc naturel régional du Vercors pourra s'exprimer sur le projet de charte. Enfin, en 2023, chacune des collectivités, au premier rang desquelles les communes, décidera de rester, d'intégrer ou non le Parc.

CURRICULUM VITAE DES RAPPORTEURS

Deux rapporteurs du Conseil National de Protection de la Nature :

- Philippe Billet, professeur agrégé de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et directeur de l'Institut de droit de l'environnement (CNRS - UMR 5600 - EVS-IDE).
- Claire Harpet, docteure en anthropologie, ingénieure de recherche spécialisée dans les interactions humains / milieu à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le rapporteur de la Fédération des Parcs naturels régionaux :

- Michel Gros, président du Parc naturel régional de la Sainte Baume réélu en 2020 après un premier mandat, maire de La Roquebrussanne.

1. Pour consulter la charte (et son résumé) : www.parc-du-vercors.fr/charte-en-revision